
Adresse du maire de la commune de Dourdan (Seine-et-Oise)
faisant passer le procès-verbal de réorganisation des autorités
constituées de la commune, lors de la séance du 15 brumaire an
II (5 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du maire de la commune de Dourdan (Seine-et-Oise) faisant passer le procès-verbal de réorganisation des autorités constituées de la commune, lors de la séance du 15 brumaire an II (5 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 386;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41624_t1_0386_0000_3;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

au profit du crime monarchique; aujourd'hui, les contributions tombent dans la caisse nationale; elles servent à la paye de nos troupes, elles fournissent des secours aux familles pauvres des défenseurs de la République, aux enfants naturels de la patrie, aux vieillards et aux indigents; elles réparent les pertes que les départements éprouvent par des grêles, des incendies, des inondations et autres accidents imprévus, provenant de l'intempérie des saisons; elles pourvoient à l'établissement des greniers d'abondance dans chaque district, où les citoyens qui auront besoin d'une avance en grains pour leur subsistance la trouveront à crédit sur un bon de leur municipalité; elles sont enfin les revenus de la grande famille, dont le bonheur est le but d'un gouvernement démocratique.

Ne prétez plus l'oreille, frères et amis, aux critiques adroites que vos ennemis, d'autant plus dangereux qu'ils savent se déguiser sous les apparences du patriotisme, font des décrets mûris par la sagesse de vos représentants, celui sur les subsistances surtout est marqué au coin d'une prudence consommée, de l'amour parfait du peuple. La fixation du prix des grains, farines et fourrages dans toute l'étendue de la République, est suivie de celle de toutes les autres denrées de première nécessité. L'excès du luxe a toujours été la cause de la décadence des empires; une heureuse médiocrité les consolide. Nos législateurs veulent cette heureuse médiocrité pour la République.

Frères et amis, nous sommes les maîtres d'assurer notre tranquillité, de jouir d'un bonheur perdurable; surveillons, dénonçons tous les gens suspects! Soyons unis: rallions-nous fermement à la Convention; que ses lois soient notre boussole, nous mouillerons au port de la paix.

Fait en directoire, à Josselin, en séance publique et permanente, le 1^{er} octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible.

Signé: ALLIOT, vice-président; MOREL; HÉMON; BONNEFOY; J.-M.-A. ÉLIE, procureur syndic; COQUÉ, secrétaire.

Le maire de la commune de Dourdan fait passer à la Convention nationale copie du procès-verbal de la réorganisation des autorités constituées de cette commune, opérée par le représentant du peuple Couturier. Le procès-verbal contient aussi l'invitation des autorités constituées à la Convention nationale de rester à son poste, jusqu'à ce que les ennemis de la République soient terrassés.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Copie du procès-verbal relatif au renouvellement des autorités constituées de la ville de Dourdan (2).

Ce jourd'hui lundi sept octobre mil sept cent quatre vingt-treize, l'an deuxième de la République une et indivisible, les représentants du peuple Robin, Besson et Couturier, répartis par la Convention nationale pour la surveillance de la vente des effets de la liste civile, ayant les

mêmes pouvoirs que les autres commissaires près les armées de la République, informés que les membres qui composent les autorités constituées du district de Dourdan ne jouissent pas de la plénitude de la confiance des patriotes si nécessaire dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons, ont unanimement arrêté, le jour d'hier, que le citoyen Couturier se transporterait dans tous les points du district où il était instant de régénérer les autorités constituées, et par là de revivifier l'esprit public.

En conséquence, j'ai Jean-Pierre Couturier, député à la Convention nationale, l'un des membres de la Commission repartie à Rambouillet, me suis rendu dès hier soir audit Dourdan, où étant, j'ai requis le procureur syndic du district de faire convoquer toutes les autorités constituées de la ville à ce jourd'hui huit heures du matin. M'étant transporté à neuf heures dans la salle du conseil de l'administration du district, j'ai trouvé tous les corps constitués assemblés. La séance s'est ouverte par un discours patriotique que je lui ai tenu et par la lecture de l'arrêté de la Commission susdaté, de suite par des discussions sur la situation politique desdits corps, d'où il est résulté qu'il n'existait pas maintenant de Société populaire dans ladite ville, qu'il est instant de destituer l'administration du district, le conseil général de la commune et le comité de sûreté générale de ladite ville; que, quant au comité de surveillance, il devait encore subsister provisoirement, et que finalement il serait bon de faire exécuter dans le jour le décret du vingt-trois juillet dernier, concernant les cloches. A quoi procédant, j'ai déclaré, au nom de la loi, que l'administration du district, le conseil général de la commune et le comité de sûreté générale étaient dès ce moment destitués. J'ai ensuite fait donner lecture des noms des citoyens destinés à la nouvelle création des mêmes corps, lesquels j'ai soumis à la censure de toute l'assemblée qui était très nombreuse. Cette lecture, bien loin d'éprouver des oppositions, fut couverte par un applaudissement général. Après quoi des citoyens se sont présentés en grand nombre et ont manifesté le désir de concourir à la formation d'une Société populaire, que j'ai en conséquence arrêtée; la liste des citoyens signataires a été à l'instant terminée, et sur ce que l'assemblée parut vivement désirer que l'organisation s'en fit ce soir, que je la présidasse, et que le citoyen Charpentier, administrateur du directoire du département, présent, remplît provisoirement les fonctions de secrétaire.

J'ai fixé cette réunion à ce jourd'hui cinq heures de relevée, ensuite j'ai proclamé, aux applaudissements réitérés de : *Vive la République! Vive la Convention nationale!* la nouvelle formation de l'administration du district, du conseil général de la commune et du comité de sûreté générale ainsi qu'il suit :

Directoire du district.

Binois, ancien procureur syndic, procureur syndic; Raguidan, ancien administrateur, administrateur; Savouré fils, *idem*; Stourn et Michard.

Conseil de district.

La Montagne, Fargis, Horeau père, Besnard, Dumesnil, Robineau, Leconte, Flabbée fils

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 24, p. 336.

(2) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 751.